Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215600206-20261019-722026BOHAL-DE

Département du Morbihan

Mairie de BOHAL 56140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

Présents	: 13
Absents	: 2
Délégation	: 0
Votants	: 13

Séance du 19 octobre 2026

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence de Alain de CHABANNES

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BURBAN Murielle, BUSSON David, LE LUEL Rémy, LE BRETON Bernard, COTARD Jeannette, COLLIAS Marie-Thérèse, MELLIER Arnaud, RENAUD Mickael, BURBAN Nathalie, LE JALLÉ David, HAMON Laurence, GUILLERON Jennifer.

ABSENTS excusés : BRAUD Jérémy PHILIPPE Aurélie

Date de convocation : 13 octobre 2026

Mme BURBAN Murielle est nommée secrétaire de séance

722026	**Validation du devis pour le remplacement du compresseur de la salle multifonctions**

Suite au remplacement du ventilateur de refroidissement de la salle multifonctions, un dysfonctionnement important a été constaté sur le compresseur. Il est fortement pressenti que cette panne découle directement de la casse préalable du ventilateur.

Afin de procéder aux réparations et d'obtenir un chiffrage précis dans les meilleurs délais, l'entreprise MISSENARD CLIMATIQUE, dont l'agence est située à Quéven, a été sollicitée. Elle a transmis à la commune le devis N° 28682 en date du 14 octobre 2026. Ce devis détaille le remplacement du compresseur tout-ou-rien (modèle SZ185-4RZM) et inclut notamment l'intervention du constructeur ITT seul fournisseur de ce type de machin ;

Le montant révisé de cette intervention, après déduction de la prestation de levage initialement prévue, s'élève à 12 625,76 € HT, ce qui représente un coût total de 15 150,91 € TTC (TVA à 20 %).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant l'urgence de rétablir le bon fonctionnement des installations de la salle multifonctions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à [l'unanimité / la majorité] :

- **VALIDE** le devis N° 28682 en date du 14 octobre 2026, établi par la société MISSENARD CLIMATIQUE, révisé sans la prestation de levage.
- **ACCEPTE** la dépense correspondante d'un montant total révisé de 15 150,91 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer ledit devis ainsi que tout document comptable et administratif se rapportant à ce dossier.
- **DIT** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 03/11/2026
Alain de CHABANNES, Maire